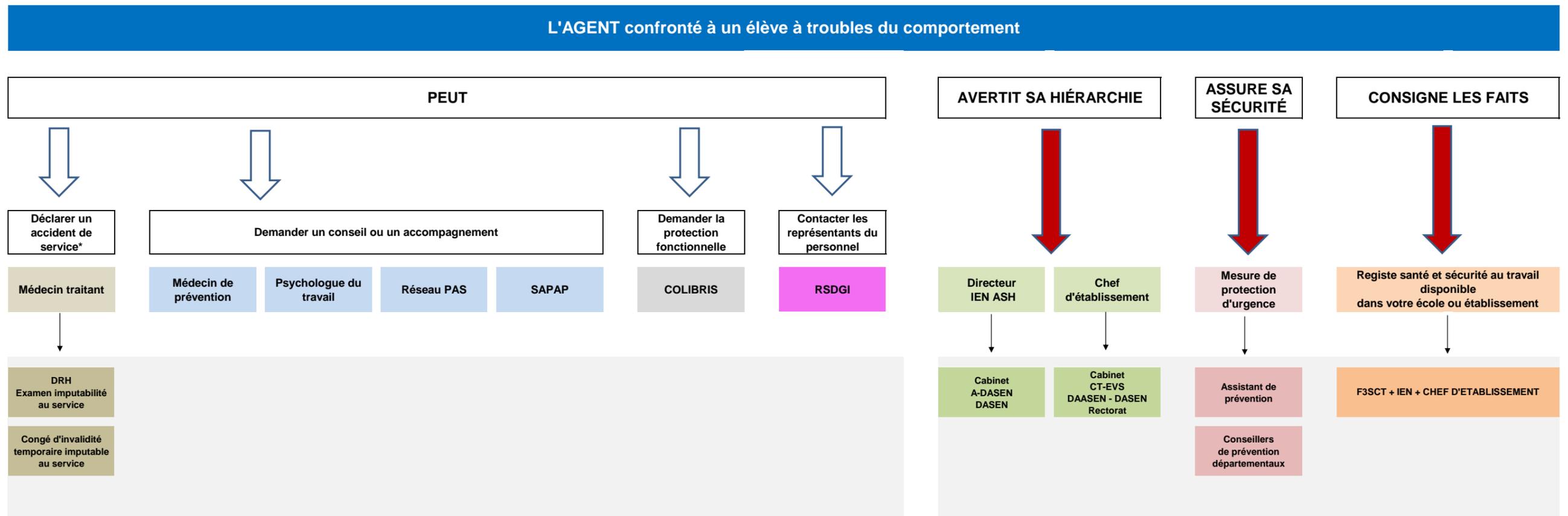


F3SCT DU CSA DES HAUTS-DE-SEINE Protocole d'accompagnement d'un personnel confronté à des situations difficiles avec des élèves ayant des problèmes de comportement

Le protocole s'applique à l'accompagnement RH des personnels, il est complémentaire de celui de l'élève et de sa famille dans le cadre habituel.



* Il est recommandé de faire constater d'éventuelles blessures afin de faire reconnaître l'imputabilité au service notamment dans le cadre d'une dégradation de l'état de santé de l'agent.